

LISTE DE VERIFICATION POUR UN VISA DE COURT SEJOUR

Photos	2 photos d'identité aux normes Schengen y compris pour les enfants.
Passeport	<ul style="list-style-type: none"> • Original + 1 photocopie de la page où se trouve la photo (+ enfants si dans le même passeport) • Validité du passeport : il doit rester 3 mois après la date prévue de retour. • Les originaux des passeports expirés contenant d'anciens visas peuvent être fournis. • Les photocopies des anciens visas Schengen peuvent être fournies. • Passeport intérieur : photocopie intégrale du passeport.
Assurance	Original + photocopie de l'assurance au standard Schengen valable pour toute la durée du séjour (pour les visas de plusieurs années, elle doit couvrir le 1er séjour ; le demandeur devra ensuite produire une assurance aux contrôles à la frontière pour tout voyage ultérieur).
<p>But du voyage & Hébergement</p> <p><i>Les voyageurs qui seront rémunérés doivent être munis d'une Autorisation Provisoire de Travail à demander par l'hôte en France à la DDTEFP. C'est le cas, entre autres, du personnel employé à titre privé par un Français ou un étranger et accompagnant son employeur (nourrices, employées de maison etc.)</i></p> <p>. * utiliser le modèle "lettre d'invitation" qui doit être signé par l'hôte.</p>	<p>Tourisme : Réservation d'hôtel avec le nom du demandeur ou contrat de location ou titre de propriété ou itinéraire du tour rédigé par l'agent de voyage.</p> <p>Visite familiale ou privée : Original et photocopie de l'<i>Attestation d'accueil</i> dans le cas d'invitation d'un citoyen français ou original et photocopie de la lettre d'invitation manuscrite* du ressortissant russe résidant légalement en France (au moins 3 mois) au seul bénéfice de son conjoint, de ses enfants, parents, grands parents ou petits enfants + photocopies des documents prouvant le lien de parenté.</p> <p>Transit : réservations fermes de transport et visa pour la destination finale, le cas échéant.</p> <p>Pour les catégories suivantes, l'hébergement peut être prouvé par : une réservation d'hôtel avec le nom du demandeur ou la mention de l'hébergement dans la lettre d'invitation* de l'hôte.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Affaires : original ou photocopie ou fax ou impression de la version scannée de la lettre d'invitation* de l'hôte (société, foire ou organisateur de la conférence). • Délégation Officielle : original et photocopie de la lettre d'invitation* de la part d'autorités officielles de l'Union Européenne. • Journalistes : <u>original et photocopie de</u> : carte professionnelle ou certificat de l'employeur et lettre de l'employeur spécifiant le but professionnel de la mission. • Activités culturelles & scientifiques: original et photocopie de la lettre d'invitation* de l'hôte • Voyages éducatifs : (Ecoles primaires, collèges, universités : élèves et enseignants) : <u>original et photocopie de</u> : lettre d'invitation* de l'hôte ou carte d'étudiant ou certificat d'inscription aux cours. • Sportifs : original et photocopie de la lettre d'invitation* de l'hôte. • Camionneurs & cheminots : <u>original et photocopie de</u> : lettre du syndicat ou de la compagnie ferroviaire nationale mentionnant le but, la durée et la fréquence des déplacements.
Transport	<ul style="list-style-type: none"> • Avion / Train/ Bus : réservation ferme ou photocopie des billets de transport. • Voiture : Originaux + photocopies permis de conduire et carte grise et assurance du véhicule.
Moyens financiers & Profession	<p>Original + photocopie au choix d'au moins un des documents suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Document fiscal "2NDFL" 2. relevés bancaires 3. compte d'épargne 4. relevés de cartes de crédit internationales (cacher le numéro de la carte) 5. attestation de bourses scolaires et carte d'étudiant ou ressources des parents 6. un enfant à charge peut présenter une lettre d'engagement de ses parents avec preuve de leurs ressources. 7. un retraité peut présenter une lettre d'engagement d'un de ses enfants avec preuve des ressources de celui-ci. 8. Certificat de l'employeur (Spravka) avec adresse/téléphone/salaire/nom du responsable <p style="text-align: center;"><i>L'argent liquide, les cartes de crédit, les tickets de DAB, les reçus de change et les chèques de voyage ne sont pas acceptés.</i></p>
Enfants	<ul style="list-style-type: none"> • original et photocopie de l'acte de naissance • obligatoirement : original et photocopie de l'autorisation notariée des deux parents, <u>datées de moins d'un mois, et valable pour la toute la durée du séjour.</u> Si un ou les deux parent(s) ne voyagent pas avec l'enfant l'autorisation parentale doit comporter la <u>mention de la personne accompagnante.</u> • Il n'est pas nécessaire de présenter l'autorisation d'un parent dans les cas suivants : <ul style="list-style-type: none"> ✓ jugement retirant l'autorité parentale à l'un des deux; ✓ parent décédé (présenter acte de décès) ; ✓ parent disparu (présenter attestation de la police).